

Privé de secours en mer, l'aéroport de Pierrefonds fonctionne toujours

AVIATION. Avec l'immobilisation de la vedette SNSM de Saint-Pierre, l'aéroport du Sud perd un sacré maillon de la chaîne de secours en cas de crash aérien. Le syndicat mixte qui gère la structure assure en revanche que le trafic aérien n'est pas menacé.

Depuis que sa vedette est bloquée à quai pour cause de grosse avarie moteur, la SNSM de Saint-Pierre ne veille plus sur l'aéroport de Pierrefonds. La structure est pourtant la seule en France à avoir signé une convention avec la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) conformément à la réglementation de l'aviation civile qui prévoit en effet que les aéroports situés à proximité des côtes doivent se munir de moyens nautiques capables d'intervenir en cas de crash aérien. Les sauveteurs bénévoles de Saint-Pierre participent d'ailleurs une fois par mois à un exercice conjoint avec la tour de contrôle, le Sdis, les Fazsoi et la gendarmerie. En échange, le syndicat mixte alloue une subvention à la station de Saint-Pierre pour financer l'entretien de sa vedette.

"UN ÉNORME PLUS POUR NOTRE CLIENTÈLE"

"D'un point de vue réglementaire, nous ne sommes pas directement affectés par l'immobilisation de la vedette de la SNSM dont la présence n'est pas indispensable à proprement parler à la sécurité de l'aéroport, souligne Roland Hoarau, président du Syndicat mixte de

Pierrefonds qui gère l'aéroport. *Le trafic aérien ne sera donc pas suspendu et nous continuons de fonctionner et d'accueillir des avions mais c'est vrai que c'est un énorme plus pour nous comme pour notre clientèle de savoir qu'une embarcation et un équipage formé peuvent intervenir immédiatement en cas d'accident grave comme on l'a déjà vu par le passé*".

TOUTES LES COMMUNES SONT CONCERNÉES

Bien que tenu par une obligation de moyens, le Syndicat mixte peut toujours compter sur d'autres embarcations en situation d'extrême urgence. Reste qu'avec l'immobilisation de la SNSM, l'organisme qui gère l'aéroport perd un maillon important de la chaîne de secours. En effet, parmi les moyens d'intervention mis en œuvre en cas de crash, le Syndicat dispose de quatre plates-formes de recueil, sorte de radeaux auto-gonflants d'une capacité de 30 personnes et équipés de balise.

Or ces équipements spécifiques sont en permanence stockés dans le local technique spécialement conditionné dont dispose la SNSM sur le port de Saint-Pierre.



► L'aéroport de Pierrefonds est actuellement le seul à bénéficier d'une convention passée avec la SNSM qui intervient en cas de crash. Une éventualité en vue de laquelle les bénévoles s'entraînent chaque mois (photo VK/SNSM).

"On ne peut pas accepter que la situation reste sans réponse, la vie des personnes vaut bien plus que le prix de la réparation des moteurs qui font aujourd'hui défaut à la SNSM de Saint-Pierre, estime en revanche Roland Robert. *Tout le monde est concerné, même les communes qui ne sont pas sur le littoral*".

Quoi qu'il en soit, le président du Syndicat mixte de Pierrefonds a d'ores et déjà prévu de sensibiliser les municipalités "dans l'intérêt général" ■

Pierre Verrière

Mobilisation pour les Sauveteurs en mer

Le SOS envoyé depuis vendredi matin par la SNSM de Saint-Pierre a semble-t-il été capté. Alors que sa vedette est immobilisée suite à une grave avarie moteur, la station de sauvetage a déjà reçu hier soir une subvention exceptionnelle conséquente votée à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Pierre qui a décidé d'allouer 15 000 euros supplémentaires en plus des 10 000 euros versés chaque année. Par ailleurs, les communes de Sainte-Rose, Petite-Île et Saint-Leu ont également prévu d'augmenter le montant de leurs sub-

ventions annuelles lors de leurs prochains conseils municipaux. Par ailleurs, plusieurs partenaires privés se sont mobilisés comme le soulignent les responsables de la station qui accueillent chaleureusement cet élan de solidarité. La semaine dernière, l'expertise de la vedette de la SNSM, qui affiche déjà dix-sept années de bons et loyaux services, avait permis de déceler une extrême fatigue des moteurs qui doivent impérativement être réparés. La facture elle, s'élève à 20 000 euros, que la SNSM de Saint-Pierre est incapable d'avancer.

SAINT-PAUL

► Exercice d'entraînement face à un risque de pollution maritime

L'exercice d'entraînement Pol-lux 2009 qui a lieu aujourd'hui et demain risque d'étonner la population, par le déploiement de moyens occasionnés. Mais, que chacun se rassure, il ne s'agit là que d'une simulation. Dans le but de vérifier l'efficacité du dispositif Polmar, c'est-à-dire de l'ensemble des mesures prises et des moyens déployés en vue du traitement d'un incident, et d'optimiser l'ensemble de ses mesures, un navire va se signaler en difficulté à la suite d'une collision avec un conteneur, des hydrocarbures s'échappent par une brèche et l'équipage ne parvient pas à éviter l'épanchement de la nappe, ni la dérive du bateau.

Les plans Polmar-mer et Polmar-terre seront donc activés. Sous la direction du préfet de la Réunion, divers acteurs participeront à l'exercice à savoir, le commandement de la zone maritime, des Forces armées de la zone sud de l'océan Indien, la direction départementale de l'équipement, la gendarmerie nationale, la police nationale, la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement, la direction régionale de l'environnement, la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, Météo-France, le service départemental d'incendie et de secours, les collectivités locales et la commune de Saint-Paul.

SAINT-DENIS

► Ivre, le motard refuse d'obtempérer

Dans la nuit de dimanche à lundi, une patrouille de police effectue un contrôle à Sainte-Clotilde lorsqu'un motard refuse d'obtempérer. Pourchassé, il est finalement interpellé. Ivre, l'homme, âgé de 35 ans, espérait échapper à l'éthylotest. Avec un taux de 1,64 g, il est poursuivi pour refus d'obtempérer et conduite sous l'emprise de l'alcool.

SAINT-PIERRE

La famille du pêcheur disparu toujours dans l'ignorance

Malgré tous leurs efforts, les proches de Jean-Yves Gonthier, ce pêcheur disparu vendredi au cap de Petite-Île, n'ont pas encore retrouvé son corps. Voilà quatre jours que la mer a pris Jean-Yves Gonthier à sa famille. Et pour l'instant, elle ne leur a toujours pas rendu. La famille connaît depuis une attente interminable. C'était vendredi dernier. Ce jour-là, Jean-Yves Gonthier, un Saint-Pierrois âgé de 44 ans et domicilié à Mont-Vert-les-

Bas, part à la pêche au cap de Petite-Île. Une vieille habitude chez cet ancien professionnel du bâtiment, depuis qu'il est devenu invalide partiel. "Lui qui ne supportait pas l'inactivité, cela lui permettait de ne pas se morfondre, témoigne sa sœur, Marie-Claude Palied. Il aimait à ramener un petit cari pour le midi."

Ces rochers du cap, Jean-Yves Gonthier les connaissait donc par cœur. Mais plus tard dans la journée, sa femme ne parvient

plus à le rejoindre au téléphone. Elle fait appel aux secours dans la soirée. Les chaussures et la canne du quadragénaire sont retrouvés sur les rochers du cap. Tout semble indiquer qu'il a glissé ou qu'une vague l'a emporté. Les recherches démarrent même si les pompiers et les gendarmes ne peuvent intervenir le soir même en mer, en raison du mauvais temps et de la nuit tombante. Hélicoptère et bateau seront mobilisés tout le reste du week-end. En vain, d'autant que le bateau de la SNSM connaît une avarie malencontreuse. Les recherches sont abandonnées le dimanche soir.

LA FAMILLE MÈNE TOUJOURS DES RECHERCHES

Mais la famille ne renonce pas. "Nous faisons des patrouilles régulières le long du cap, reprend Marie-Claude Palied. Même sa fille de 17 ans et demi parcourt la plage." La famille a même pu compter sur l'assistance de deux amis fé-

rus de plongée qui ont parcouru les fonds marins aux abords de la plage. Et ils entendent tous continuer pour retrouver le corps. "Qu'il soit vivant ou mort, peu importe", conclut Marie-Claude Palied.

Quoi qu'il en soit, la famille ne semble pas amère face à la décision des secours de ne pas mener de recherches en mer dès le vendredi soir. "Ces gens n'allaient pas mettre non plus leur vie en danger, détaille Marie-Claude Palied. Les conditions étaient vraiment trop difficiles." Reste que les à venir risquent d'être pesants. D'abord, à cause de l'impossibilité de faire le deuil en l'absence de dépouille. Ensuite parce que le statut de porté disparu risque de causer des difficultés à la présomée veuve. "Tant qu'on ne l'aura pas retrouvé, elle ne pourra pas toucher une pension de veuve, pense Marie-Claude Palied. Et elle est sans ressources." Jean-Yves Gonthier laisse de plus derrière lui deux enfants de 17 et 20 ans ■

B.T.

